idefin

RAPPORT DE GESTION 2022 ET SES ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels 3

A. Bilan après répartition 3

B. Comptes de résultats 5

C. Affectation 6

II. Evolution des activités 7

III. Les commentaires financiers 14

A. Commentaires à l'actif 14

1. Actifs Immobilisés 14

2. Actifs circulants 14

B. Commentaires au passif 15

1. Capitaux propres 15

2. Dettes 16

C. Commentaires du compte de résultats 17

IV. Les informations complementaires 19

V. les regles d'evaluation 21

VI. la liste des garanties 24

VII. les marches publics 25

VIII. la liste des participants aux formations annuelles 26

IX. la structure de l'organisation 27

A. Structure de l'intercommunale 27

B. Composition des instances 28

X. l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation 29

XI. les lignes de devellopement 30

XII. le plan financier pluriannuel 31

I. LES COMPTES ANNUELS
(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIFS IMMOBILISES	**20/28**	**229.173.833**	**228.455.030**
Frais d'établissement	**20**	-	-
Immobilisations incorporelles	**21**	-	-
Immobilisations corporelles	**22/27**	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	**28**	**229.173.833**	**228.455.030**
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	188.605.307	188.600.307
Participations	*282*	188.605.307	188.600.307
Créances	*283*	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	40.568.526	39.854.723
Actions et parts	*284*	39.001.923	39.854.723
Créances et cautionnements en numéraire	*285/8*	1.566.603	-
ACTIFS CIRCULANTS	**29/58**	**26.037.280**	**27.667.891**
Créances à plus d'un an	**29**	**194.471**	**1.338.427**
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	194.471	1.338.427
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	**40/41**	**891.349**	**715.809**
Créances commerciales	40	22.829	548
Autres créances	41	868.520	715.261
Placements de trésorerie	**50/53**	**17.300.000**	**22.550.736**
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	17.300.000	22.550.736
Valeurs disponibles	**54/58**	**7.646.331**	**3.062.919**
Comptes de régularisation	**490/1**	**5.129**	**0**
TOTAL DE L'ACTIF	**20/58**	**255.211.113**	**256.122.921**

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES	**10/15**	**179.015.842**	**173.536.438**
Apport	**10/11**	**6.354**	**6.354**
Disponible	110	-	-
Indisponible	*111*	*6.354*	*6.354*
Plus-values de réévaluation	**12**	**-**	**-**
Réserves	**13**	**115.820.571**	**115.820.571**
Réserves indisponibles	130/1	1.905	1.905
Réserve légale	*130*	-	-
Réserve statutairement indisponibles	*1311*	*1.905*	*1.905*
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice/Perte reporté(e)	**14**	**63.188.917**	**57.709.513**
Subsides en capital	**15**	**-**	**-**
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	**19**	**-**	**-**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	**16**	**-**	**-**
Provisions pour risques et charges	**160/5**	**-**	**-**
Impôts différés	**168**	**-**	**-**
DETTES	**17/49**	**76.195.271**	**82.586.483**
Dettes à plus d'un an	**17**	**65.475.019**	**71.933.293**
Dettes financières	170/4	65.475.019	71.933.293
Emprunts subordonnés	*170*	-	-
Emprunts obligatoires non subordonnés	*171*	-	-
Dettes de location-financement et assimilées	*172*	-	-
Etablissements de crédit	*173*	*65.475.019*	*71.933.293*
Autres emprunts	*174*	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	**42/48**	**10.715.782**	**10.649.942**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.214.786	8.163.064
Dettes financières	43	-	-
Etablissements de crédit	*430/8*	-	-
Autres emprunts	*439*	-	-
Dettes commerciales	44	31.423	19.981
Fournisseurs	*440/4*	*31.423*	*19.981*
Effets à payer	*441*	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.393	1.718
Impôts	*450/3*	-	*1.718*
Rémunérations et charges sociales	*454/9*	*4.393*	-
Autres dettes	47/48	2.465.180	2.465.180
Comptes de régularisation	**492/3**	**4.470**	**3.249**
TOTAL DU PASSIF	**10/49**	**255.211.113**	**256.122.921**

B. Comptes de résultats

		Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes et prestations	**70/76A**	**28.156**	**6.918**
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	28.156	6.918
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	**60/66A**	**370.301**	**322.756**
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
Achats	*600/8*	-	-
Stocks : réduction (augmentation)	*609*	-	-
Services et biens divers	61	164.386	143.004
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	205.915	179.752
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**9901**	**-342.145**	**-315.838**
Produits financiers	**75/76B**	**14.416.479**	**12.902.171**
Produits financiers récurrents	75	12.990.513	12.782.514
Produits des immobilisations financières	*750*	*12.917.205*	*12.726.426*
Produits des actifs circulants	*751*	*46.804*	*28.412*
Autres produits financiers	*752/9*	*26.503*	*27.676*
Produits financiers non récurrents	76B	1.425.967	119.657
Charges financières	**65/66B**	**1.654.417**	**1.648.351**
Charges financières récurrentes	65	1.654.417	1.648.351
Charges des dettes	*650*	*1.653.943*	*1.645.996*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	*651*	-	-
Autres charges financières	*652/9*	*473*	*2.355*
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**9903**	**12.419.917**	**10.937.982**

		Exercice 2022	Exercice 2021
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	-	-
Impôts	670/3	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**9904**	**12.419.917**	**10.937.982**
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**9905**	**12.419.917**	**10.937.982**

C. Affectation

		Exercice 2022	Exercice 2021
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	70.129.430	64.650.026
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	12.419.917	10.937.982
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	57.709.513	53.712.043
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	63.188.917	57.709.513
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. EVOLUTION DES ACTIVITÉS
(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 74 Mios € au terme de l'exercice 2022.

En 2022, IDEFIN a poursuivi sa participation active aux échanges d'information au sein du Groupement des Intercommunales Pures de Financement Wallonnes. Les associés sont FINEST, FINIMO, IEG, IFIGA, CENEO, IPFBW, SOFILUX et IDEFIN. Les échanges portent principalement sur les participations communes détenues en ORES, SOCOFE, Wind4Wallonia et ActiVent Wallonie.

2018 a vu deux législations importantes impacter l'organisation de l'intercommunale. Le décret Gouvernance du 29 mars 2018 a conduit à adapter les statuts de l'intercommunale, pour les mettre en conformité, avec notamment la composition d'un nouveau Conseil d'administration formé de 20 administrateurs, et l'installation d'un Comité d'audit, qui s'est réuni une fois et a adopté sa méthodologie de travail, ainsi qu'une stratégie financière. Les obligations découlant du Règlement général sur la protection des données ont également été prises en compte en 2018.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets évolue, dans la mesure où la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE évolue également. Le revenu d'IDEFIN est en effet fortement dépendant de la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, laquelle est cadrée par la méthodologie tarifaire 2019-2023. Dans ce cadre, l'évolution du ratio de fonds propres d'ORES Assets est un facteur important. ORES a proposé à cet égard la conversion des parts R en parts A, qui a été validée par le Conseil d'administration en mai 2018 et opérationnalisée le 1er janvier 2019. En contrepartie, ORES garantit le paiement d'un dividende pour 5 ans à hauteur de 70% du bénéfice distribuable, équilibré par le fait qu'ORES ne sollicite plus les IPF pour des recapitalisations annuelles. En parallèle ORES

En 2022 ORES a informé IDEFIN quant aux négociations menées avec la CWaPE au sujet d'un projet de méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2024-2028. L'objectif annoncé par la CWAPE est « Des GRD efficients pour des tarifs maîtrisés et favorables à la transition énergétique ». La CWAPE a finalement décidé de prolonger la méthodologie actuelle sur 2024. Le mise en place

de la nouvelle méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029 risque d'engendrer une diminution des dividendes d'ORES de l'ordre de 40% alors que ceux-ci représentent une part important des revenus d'IDEFIN. Les dividendes perçus étant prioritairement affectés au remboursement des emprunts souscrits par les IPFW's, cette diminution de revenu contraint IDEFIN et les intercommunale pures de financement wallonne en général à rechercher de nouvelles sources de recettes pour garantir un revenu acceptable pour les communes.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur participations si le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – électricité s'élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à

revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations ». Cette politique qui reste d'application pour 2022 sera néanmoins réévaluée par le conseil d'administration en fonction des potentielles diminutions de dividendes pouvant résulter de la prochaine méthodologie tarifaire.

Il est rappelé que la Ville de Couvin a souhaité, en 2007, se retirer du GRD Ores Assets en ce qui concerne l'électricité, ce qui implique un retrait du secteur électricité d'IDEFIN. Des négociations sont toujours en cours dans le cadre de ce dossier.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur participations, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur participations au secteur gaz.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts. Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2022, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS (électricité et gaz). D'autres participations sont logées dans le secteur participations, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2022) de 40,6 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Wind4Wallonia, Comnexio, SOCOFE et ActiVent Wallonie.

Les actions détenues dans Engie ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2022 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé d'apporter toutes les actions Suez dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Centralisée lancée par Véolia au prix de 19,85 € par action. Le prix de cette cession s'élève à 19,85 € * 122.232 actions = 2.426.305,20 €. Une plus-value de 1.335.376,35 € a été réalisée en 2022.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédicacée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à

Modave, pour un montant de 0,328M€. En 2020, les premiers dividendes ont été octroyés par cette société.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégageant des marges pour investir dans le réseau de transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimalisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée

lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

En 2020, à la suite d'une opération de réorganisation des parts détenues en SOCOFE par l'AIESH et TRANS&WALL, IDEFIN a acquis 142 parts complémentaires dans le capital de SOCOFE.

IDEFIN a également renforcé sa position dans le secteur éolien en 2020 en décidant d'entrer dans le capital d'Activent Wallonie. La société ActiVent Wallonie créée en 2017 est le fruit d'un partenariat entre l'opérateur énergétique EDF Luminus et des intercommunales wallonnes. Cette société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables est active en Wallonie en investissant dans des projets éoliens sur le territoire des intercommunales qui y sont associées. En 2020 IDEFIN a décidé d'approuver le rachat de 5% des parts de la société ActiVent Wallonie à l'associé privé EDF Luminus, rejoignant ainsi les autres associés publics que sont CENEO, IPFBW, IEG et SOFILUX. La convention de cession des parts a été signée le 26 février 2021 et représente un investissement de près d'1 Mios d'euros. En 2021, les premiers dividendes ont été octroyés par ActiVent Wallonie.

En 2022, IDEFIN a investi un montant complémentaire de 508.638 € dans ActiVent Wallonie. L'investissement total consenti par IDEFIN s'élève au 31 décembre 2022 à 1,063 Mios € au travers des projets : JTekt, Cosucra et Frameries.

En 2022 IDEFIN a également participer à la réflexion relative à la création d'une unité de biométhanisation et à l'identification de sites à réaménager propices à l'implantation de champs solaires en province de Namur.

Secteur – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève toujours à 97.
Après avoir été attribué lors de la séance du Conseil d'administration du 19 mai 2022, le huitième marché a démarré au 1er janvier 2023. Il a une durée de 2 ans et les adjudicataires des différents lots sont maintenant Engie (Electrabel) pour le lot « Logement Sociaux » du marché, EDF Luminus

pour le lot « Éclairage Public » et TotalEnergies (Lampiris) pour les lots « Gaz Naturel », « Électricité Basse-Tension » et « Électricité Haute-Tension ».

Dans un contexte de crise énergétique et de forte évolution des marchés internationaux d'énergie, IDEFIN a eu recours à une expertise extérieure en vue de définir la stratégie de fixation des prix dans le meilleur intérêt des membres, et a veillé à informer ces derniers dans le cadre de leur politique budgétaire.

III. LES COMMENTAIRES FINANCIERS
(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'actif

1. *Actifs Immobilisés*

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 229.173.833 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : ORES Assets, ORES, SOCOFE, Engie, Wind4Wallonia, ActiVent, Groupement des IPFW et Comnexio et des créances actées dans le cadre des prêts d'actionnaires octroyés à Wind4Wallonia et Activent. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

2. *Actifs circulants*

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 194.471 € dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Eolienne de la Fagnes.

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 22.829 € dans le cadre de la refacturation des honoraires pour la centrale de marché N°8 et les autres créances pour 868.520 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2022 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens.

Les **placements de trésorerie** comprennent des titres à revenus fixes, des placements à terme et carnets de dépôts pour 17.300.000 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 7.646.331 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

B. Commentaires au passif

1. *Capitaux propres*

A l'issue de l'exercice 2022, les capitaux propres sont composés des apports indisponibles pour un montant total de 6.354 €.

Les actions sont détenues par les communes membres selon la liste suivante :

768 parts	Communes

Parts	
8	Anhée
8	Assesse
10	Beauraing
4	Bièvre
4	Cerfontaine
30	Ciney
18	Couvin
28	Dinant
3	Doische
19	Eghezée
6	Fernelmont
9	Floreffe
15	Florennes
12	Fosses-La-Ville
4	Gedinne
40	Gembloux
22	Gerpinnes
5	Gesves
6	Hamois
11	Hastière

Parts	
5	Havelange
5	Houyet
32	Jemeppe-Sur-Sambre
8	La Bruyère
10	Les Bons-Villers
12	Mettet
267	Namur
3	Onhaye
11	Philippeville
12	Profondeville
3	Rochefort
77	Sambreville
10	Sombreffe
3	Somme-Leuze
5	Vresse-Sur-Semois
22	Walcourt
19	Yvoir
1	Aiseau-Presles
1	Viroinval

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la réserve statutairement indisponible est de 1.905 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 115.818.666 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 57.709.513 € à 63.188.917 € à la suite de l'affectation du résultat 2022.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 179.015.842 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

2. *Dettes*

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 65.475.019 €.

Les dettes à un an au plus comprennent :

- 8.214.786 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant.
- 31.423 € de dettes commerciales (fournisseurs restant à payer au 31/12) ;
- 4.393 € de dettes fiscales correspondant au net sur jetons à payer sur l'exercice suivant ;
- 2.465.180 € d'autres dettes à court terme qui se composent :

    - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
    - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.429.180 € relatif à l'exercice comptable 2022.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 4.470 € se composent de frais de banque et du précompte mobilier à imputer sur l'exercice 2022.

C. Commentaires du compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 28.156 €. Ce poste est composé des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences perçus et la refacturation des honoraires pour la centrale de marché.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 370.301 € en 2022 contre 322.756 € en 2021.

Les services et biens divers passent de 143.004 € en 2021 à 164.386 € en 2022. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette augmentation est due aux honoraires de la centrale de marché.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 205.915 € et comprennent notamment la subvention versée au BEP et une taxe sur les dossiers titres.

Les **produits financiers** s'élèvent à 14.416.479 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des actions détenues dans ORES Assets, SOCOFE, Engie, ActiVent pour 12.917.205 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 46.804 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 26.503 € et comprennent essentiellement les intérêts des prêts obligataires consentis dans le secteur éolien.

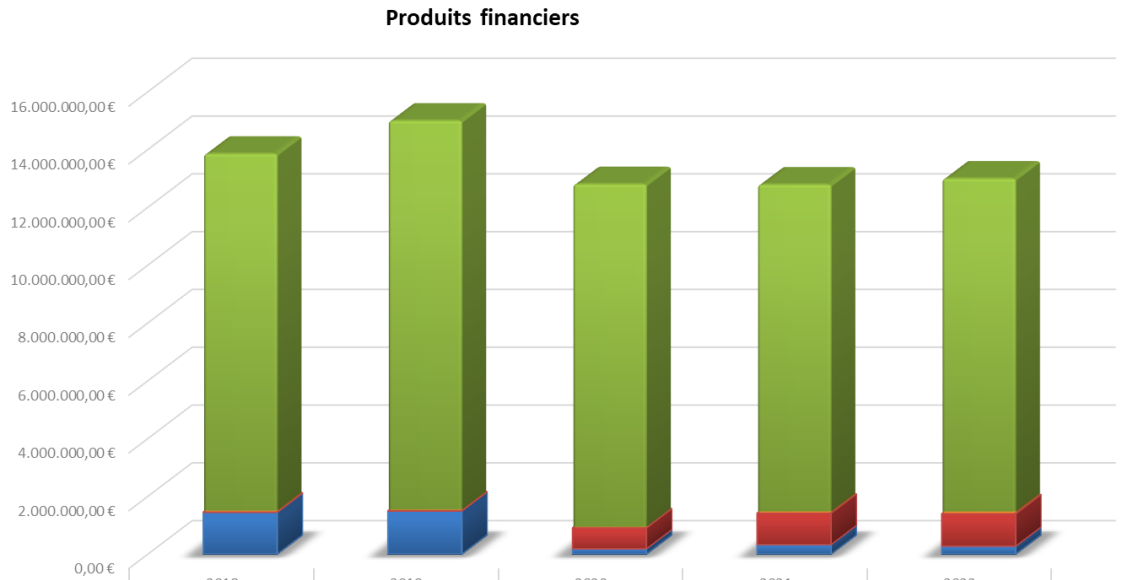

	2018	2019	2020	2021	2022
Produits financiers ORES ASSETS	12.347.041,00 €	13.455.095,00 €	11.851.205,00 €	11.308.815,82 €	11.520.488,23 €
Produits financiers bancaires & autres	47.180,00 €	40.769,00 €	37.580,00 €	56.088,43 €	73.307,76 €
Produits financiers SOCOFE	9.108,00 €	9.108,00 €	722.790,00 €	1.087.450,00 €	1.121.627,00 €
Produits financiers autres dividendes	1.445.538,00 €	1.490.155,00 €	185.351,00 €	330.159,93 €	275.089,70 €

Les produits financiers non récurrents s'élèvent à 1.425.967 et se composent de la reprise de la réduction de valeur sur les actions d'ENGIE afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse (90.590 €) et de la plus-value réalisée suite à la cession des actions Suez dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Centralisée lancée par Véolia pour un montant de 1.335.373 €.

Les **charges financières** sont de 1.654.417 € en 2022 contre 1.648.351 € en 2021.

Les charges financières récurrentes s'élèvent à 1.653.943 € et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 12.419.917 €

L'**impôt sur le résultat** est de 0 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Suite au régime des RDT pour les dividendes d'ORES ASSETS, SOCOFE et ENGIE, Idefin ne paiera pas d'impôts sur son bénéfice de 2022.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2022 est de 12.419.917 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 57.709.513 €, l'affectation des 70.129.430 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 63.188.917 € au bénéfice à reporter ;
- 6.940.513 € en rémunération du capital.

IV. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

La crise énergétique et l'inflation affectent plus particulièrement l'activité économique de la Belgique en 2022 et se prolongent en 2023. L'intercommunale continuera de mesurer en 2023 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

V. LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d'application :

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'apport indisponible est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

VI. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2022
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non-prolongation du permis de Dour.	306.000 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	395.203,72 €
ActiVent	Garanties sous forme de cautions pour le démantèlement des éoliennes.	45.558,50 €

VII. LES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2022, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	***Nom du marché***	***Procédure***	***Publicité***	***Date attribution***	***Montant total du marché HTVA***	***Adjudicataires***
Marché de fournitures	Fourniture d'électricité et de gaz pour la Centrale d'achats	PO	PE	19-05-22	25.430.466,56 €	*Lot 1 (Fourniture de Gaz Naturel en Haute et Basse Pression) : Lampiris sa, Rue Saint-Laurent 54 à 4000 Liège *Lot 2 (Fourniture du Gaz Naturel en Haute Pression et Basse Pression Logements Sociaux - Fourniture d'électricité 100% renouvelable Haute et Basse Tension Logements Sociaux) : Electrabel sa, Simon bolivarlaan 34 à 1000 Bruxelles *Lot 3 (Fourniture Electricité Haute Tension 100% Renouvelable) : Lampiris sa, Rue Saint-Laurent 54 à 4000 Liège *Lot 4 (Fourniture Electricité Basse Tension 100% Renouvelable) : Lampiris sa, Rue Saint-Laurent 54 à 4000 Liège *Lot 5 (Fourniture Electricité Eclairage Public 100% Renouvelable) : Luminus nv, Koning Albert II-laan 7 à 1210 Bruxelles

VIII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 22 septembre 2022 ayant pour objet « Exposé sur la collecte des déchets » :

Groupe Communes	
Prénom	**Nom**
Laurent	Botilde
Claude	Bultot
Grégory	Charlot
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Sébastien	Humblet (Président)
Isabelle	Joiret
Fabrice	Leturcq
Franco	Mencacini
Bernard	Meuter
Bernadette	Mineur
Jacques	Monty
Antoine	Mariage
Charlotte	Mouget
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot
François	Seumois
Valérie	Warzée

IX. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure de l'intercommunale

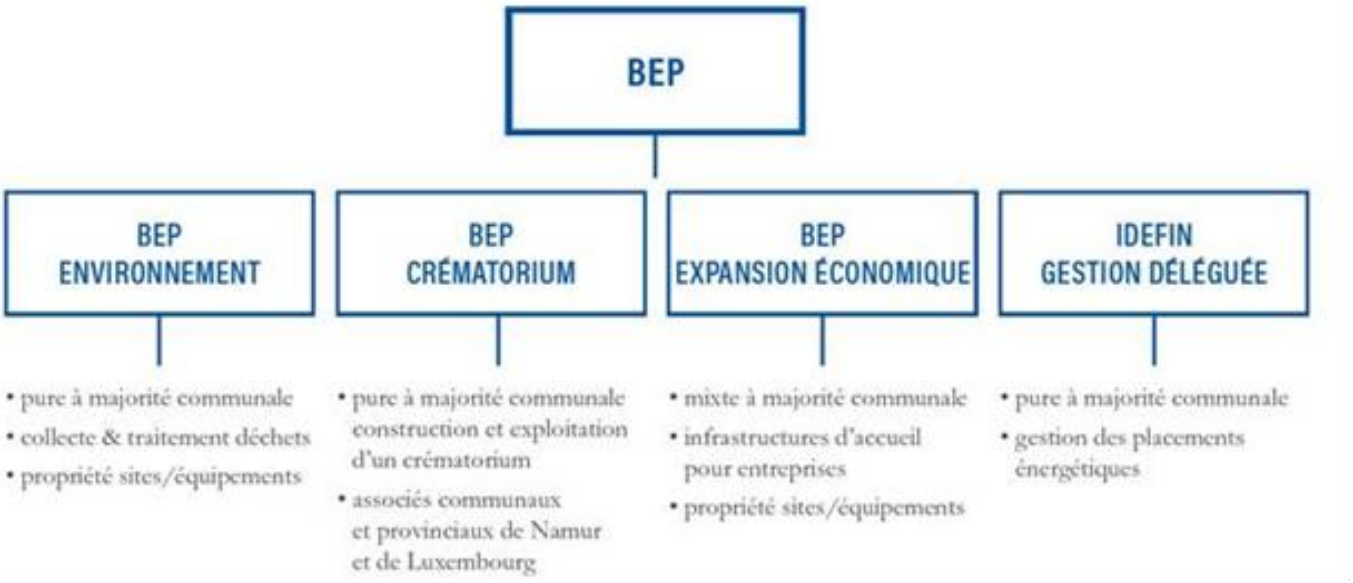

B. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :

  - **Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022**

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblet Sébastien
Vice-président	De Sauvage Gauthier
Administrateurs	Botlide Laurent
	Bultot Claude (sortie le 30/11/2022)
	Charlot Grégory
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Joiret Isabelle
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette
	Monty Jacques
	Mouget Charlotte
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Pirot Christian
	Seumois François
	Warzée Valérie

- Composition du Comité d'Audit :

  - **Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022**

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

- Composition du Comité de Rémunération :

  - **Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022**

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

X. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.

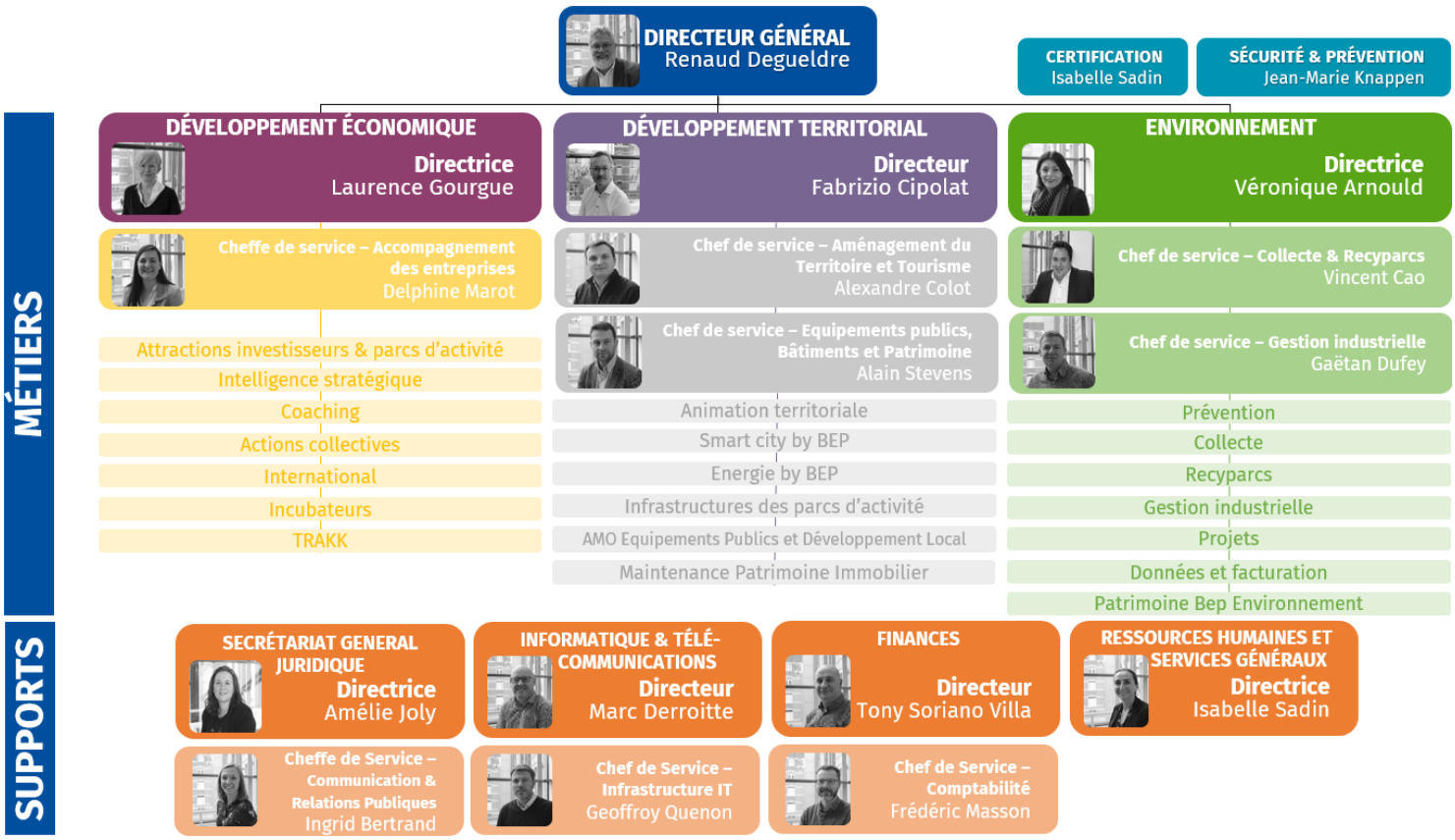

XI. LES LIGNES DE DEVELLOPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation out toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;

- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;

- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;

- Participer à un **groupement d'intérêt économique** avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie ;

- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;

- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

XII. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés				BUDGETS prévisionnels		
2020	2021	2022	DEPENSES	2023	2024	2025
9.307.616	29.252.986	10.017.052	SECTEUR - Electricité	9.305.787	8.494.192	7.761.472
3.010.480	7.805.382	3.561.128	SECTEUR - Gaz	3.476.322	3.563.797	3.648.512
3.786.161	3.040.680	3.004.138	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	3.237.733	1.162.548	1.169.657
16.500	0	19.500	SECTEUR - Centrale de marché	15.000	P.M.	P.M.
16.120.757	**40.099.048**	**16.601.818**	**TOUS LES SECTEURS**	**16.034.842**	**13.220.537**	**12.579.641**

2020	2021	2022	RECETTES	2023	2024	2025
9.695.651	28.893.572	9.420.469	SECTEUR - Electricité	9.561.901	6.711.222	6.615.347
3.436.595	8.077.525	3.376.763	SECTEUR - Gaz	3.408.104	2.772.164	2.750.776
1.423.314	1.581.309	4.102.393	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	1.558.061	1.629.284	1.628.064
16.500	0	19.500	SECTEUR - Centrale de marché	15.000	P.M.	P.M.
14.572.059	**38.552.406**	**16.919.125**	**TOUS LES SECTEURS**	**14.543.066**	**11.112.670**	**10.994.187**

COMPTES ANNUELS
2022

idefin

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **IDEFIN S.C.**

Forme juridique[1] : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff** N°: **2**

Code postal: **5000** Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet[2] :

Adresse e-mail[2] :

Numéro d'entreprise **0257744044**

DATE **23-01-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**[4] approuvés par l'assemblée générale du **22-06-23**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-22** au **31-12-22**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-21** au **31-12-21**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **35** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Mandat: Administrateur

BULTOT Claude

Rue Louis bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Mandat: Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

DE SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5031 Grand-Leez, Belgique

Mandat: Administrateur

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

JOIRET Isabelle

Route de la Hesbaye 307, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MARIAGE Antoine
Avenue de Criel 42, 5370 Havelange, Belgique

Mandat: Administrateur

MENCACCINI Franco
Rue Julien Colson 45, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

MEUTER Bernard
Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Mandat: Administrateur

MINEUR Bernadette
Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Mandat: Administrateur

MONTY Jacques
Rue des Hérutis 15, 5670 Viroinval, Belgique

Mandat: Administrateur

MOUGET Charlotte
Avenue de la Citadelle 37, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur

NAVAUX Albert
Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Mandat: Administrateur

NENNEN Jean-Joseph
Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Mandat: Administrateur

PIROT Christian
Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Mandat: Administrateur

SEUMOIS François
Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur

WARZEE Valérie
Rue Alvaux 16, 5360 Hamois, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL SRL 0413.343.922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1. KNAEPEN Philippe
   Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique
   , Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	229.173.832,98	228.455.029,99
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	229.173.832,98	228.455.029,99
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	188.605.307,29	188.600.307,29
Participations		282	188.605.307,29	188.600.307,29
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	40.568.525,69	39.854.722,70
Actions et parts		284	39.001.922,88	39.854.722,70
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.566.602,81	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	26.037.280,04	27.667.890,99
Créances à plus d'un an		29	194.470,87	1.338.427,25
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	194.470,87	1.338.427,25
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	891.348,71	715.809,41
Créances commerciales		40	22.828,68	548,34
Autres créances		41	868.520,03	715.261,07
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	17.300.000,00	22.550.735,72
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	17.300.000,00	22.550.735,72
Valeurs disponibles		54/58	7.646.331,13	3.062.918,58
Comptes de régularisation	6.6	490/1	5.129,33	0,03
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	255.211.113,02	256.122.920,98

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	179.015.842,22	173.536.437,74
Apport	6.7.1	10/11	6.354,25	6.354,25
Disponible		110		
Indisponible		111	6.354,25	6.354,25
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	115.820.570,80	115.820.570,80
Réserves indisponibles		130/1	1.904,64	1.904,64
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.904,64	1.904,64
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	115.818.666,16	115.818.666,16
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	63.188.917,17	57.709.512,69
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [6]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	76.195.270,80	82.586.483,24
Dettes à plus d'un an	6.9	17	65.475.018,98	71.933.292,63
Dettes financières		170/4	65.475.018,98	71.933.292,63
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	65.475.018,98	71.933.292,63
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.715.781,57	10.649.941,70
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.214.785,50	8.163.063,99
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	31.423,19	19.980,56
Fournisseurs		440/4	31.423,19	19.980,56
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	4.393,34	1.717,61
Impôts		450/3		1.717,61
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.393,34	
Autres dettes		47/48	2.465.179,54	2.465.179,54
Comptes de régularisation	6.9	492/3	4.470,25	3.248,91
TOTAL DU PASSIF		10/49	255.211.113,02	256.122.920,98

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	28.155,53	6.918,11
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	28.155,53	6.918,11
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	370.300,63	322.755,83
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	164.385,89	143.004,04
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	205.914,74	179.751,79
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-342.145,10	-315.837,72

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	14.416.479,32	12.902.170,86
Produits financiers récurrents			75	12.990.512,69	12.782.514,18
Produits des immobilisations financières			750	12.917.204,93	12.726.425,75
Produits des actifs circulants			751	46.804,37	28.412,35
Autres produits financiers		6.11	752/9	26.503,39	27.676,08
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	1.425.966,63	119.656,68
Charges financières			65/66B	1.654.416,74	1.648.350,93
Charges financières récurrentes		6.11	65	1.654.416,74	1.648.350,93
Charges des dettes			650	1.653.943,37	1.645.995,88
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	473,37	2.355,05
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	12.419.917,48	10.937.982,21
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts			670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	12.419.917,48	10.937.982,21
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	12.419.917,48	10.937.982,21

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	70.129.430,17	64.650.025,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	12.419.917,48	10.937.982,21
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	57.709.512,69	53.712.043,48
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	63.188.917,17	57.709.512,69
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	6.940.513,00	6.940.513,00
Rémunération de l'apport		694	6.940.513,00	6.940.513,00
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	188.600.307,29
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382	5.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	188.605.307,29	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	188.605.307,29	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxx	41.721.996,68
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	152.538,75	
Cessions et retraits		8373	1.090.928,85	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383	-5.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	40.778.606,58	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxx	1.867.273,98
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483	90.590,28	
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	1.776.683,70	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	39.001.922,88	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	1.566.602,81	
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	1.566.602,81	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Ores Assets SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579					31/12/2021	EUR	1.910.431.137	181.940.842
	Parts sociales A Electricité secteur com	204.201	0,31	0,00				
	Parts sociales A Electricité secteur Nam	8.410.883	12,68	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur commun	36.512	0,05	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur Namur	1.885.373	2,84	0,00				
Ores SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971					31/12/2021	EUR	517.034	0
	Parts	1	0,00	0,00				
ENGIE Société anonyme Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie France 13542107651					31/12/2021	EUR	41.980.000.000	3.758.000.000
	Actions	242.220	0,00	0,00				
Socofe Société anonyme Avenue Maurice-Destenay 13/2 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439					31/12/2021	EUR	710.564.755	51.473.822
	Parts A	15.537	2,80	0,00				
Wind4wallonia Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0553.486.057					31/12/2021	EUR	4.546.182	149.407
	Parts A	11.454	7,20	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
ActiVent Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi Belgique 0683.894.441					31/12/2021	EUR	8.183.914	1.026.169
	Parts A	2.999	5,00	0,00				
Comnexio Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263					31/12/2021	EUR	25.000	0
	Parts	1	1,00	0,00				
INTERCOMMUNALES PURES DE FINANCEMENT WALLONNES Société en Nom Collectif Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0600.965.478					31/12/2021	EUR	105.057	14.935
	Part	1	12,50	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	16.300.000,00	17.900.000,00
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	1.000.000,00	4.650.735,72
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		4.650.735,72
de plus d'un mois à un an au plus	8687	1.000.000,00	
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	XXXXXXXXXXXXXX	
Disponible au terme de l'exercice	(110)		
Indisponible au terme de l'exercice	111P	XXXXXXXXXXXXXX	6.354,25
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	6.354,25	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790		
dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
dont montant non libéré	87911		

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant de l'apport	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant de l'apport	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

	Codes	Exercice
Parts		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

N°	0257744044	C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

- **PARTS A**

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES
Anhée	8
Assesse	8
Beauraing	10
Bièvre	4
Cerfontaine	4
Ciney	30
Couvin	18
Dinant	28
Doische	3
Eghezée	19
Fernelmont	6
Floreffe	9
Florennes	15
Fosses-La-Ville	12
Gedinne	4
Gembloux	40
Gerpinnes	22
Gesves	5
Hamois	6
Hastière	11
Havelange	5
Houyet	5
Jemeppe-Sur-Sambre	32
La Bruyère	8
Les Bons-Villers	10
Mettet	12
Namur	267
Onhaye	3
Philippeville	11
Profondeville	12
Rochefort	3
Sambreville	77
Sombreffe	10
Somme-Leuze	3
Vresse-Sur-Semois	5
Walcourt	22
Yvoir	19
Aiseau-Presles	1
Viroinval	1
Total	768

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	8.214.785,50
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	8.214.785,50
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	8.214.785,50
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	22.036.893,58
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	22.036.893,58
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	22.036.893,58
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	43.438.125,40
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	43.438.125,40
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	43.438.125,40

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	22.989.585,47
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	22.989.585,47
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	22.989.585,47
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	25.907,10	29.302,31
Autres		641/8	180.007,64	150.449,48
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Intérêts sur prêts obligataires en lien avec les participations dans le secteur éolien		26.503,39	27.676,08
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Charges diverses - Frais bancaires		473,37	2.355,05

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	1.425.966,63	119.656,68
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		
Produits financiers non récurrents		(76B)	1.425.966,63	119.656,68
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	90.590,28	119.656,68
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769	1.335.376,35	
CHARGES NON RÉCURRENTES		66		
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
RDT		12.868.590,93

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Solde RDT		3.806.684,63
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	4.095,00	
Par la société	9146	4.095,00	
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	19.442,28	15.318,04
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	351.558,50
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	351.558,50
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	681.596,72
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
Existence d'une codébition par un tiers au profit d'Idefin dans le cadre d'un prêt octroyé par celle-ci à une société dans laquelle elle détient une participation.	194.470,87

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	188.605.307,29	188.600.307,29
Participations	9262	188.605.307,29	188.600.307,29
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	79.775,09
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	6.050,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~**La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir Rapport de Gestion

RAPPORT DU COMMISSAIRE REVISEUR 2022

idefin

KNAEPEN | LAFONTAINE
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

SC IDEFIN

Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE TELECOMMUNICATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (ci-après « IDEFIN » ou « la Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première fois au cours de cet exercice.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 255.211.113,02 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 12.419.917,48 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé, dans son rapport en date du 3 mai 2022, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations excepté l'absence de publication au Moniteur belge de notre nomination par l'Assemblée générale.
- Nous avons évalué :
    - l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 octobre 2022 arrêté par l'organe d'administration, dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende décidée par ce dernier en date du 15 décembre 2022, conformément à l'article 6 :115 du Code des sociétés et des associations. Notre rapport d'évaluation figure en annexe ;
    - les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration rédigé dans le même contexte, conformément à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations ;
    - les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration rédigé dans le cadre de la proposition de distribution du solde du dividende à l'Assemblée générale des coopérateurs, conformément à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 4 mai 2023

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

KNAEPEN I LAFONTAINE
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Intercommunale pure d'électricité,
de gaz et de télécommunication
À l'attention de l'organe d'administration
Avenue Sergent Vrithoff 2,
5000 Namur

Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de la société coopérative Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (en abrégé « IDEFIN ») dans le cadre d'un acompte sur dividende

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEFIN » (la « Société ») sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 octobre 2022, qui comprend 10 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la distribution aux actionnaires d'un acompte sur dividende d'un montant de 4.511.333 EUR.

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 31 octobre 2022, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 31 octobre 2022 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6:114 et 6:115 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la norme relative à la mission du commissaire prévu par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net), établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

KNAEPEN | LAFONTAINE
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société coopérative « IDEFIN » arrêté au 31 octobre 2022, qui fait apparaître un total du bilan de 255.774.282 EUR et un résultat de la période en cours de 2.826.676 EUR n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution proposée aux actionnaires d'un montant de 4.511.333 EUR et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Erpent, le 15 décembre 2022

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,

Réviseurs d'entreprises

Commissaire,

Représentée par

Philippe Knaepen

Réviseur d'entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION 2022

idefin

idefin

Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 Namur
Tél.: +32 (0)81/71 71 71
Fax: +32 (0)81/71 71 00
E-mail: info@idefin.be
Web site: http://www.idefin.be

Secrétariat Général

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023

Groupe Communes
Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent**
Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **présent**
Monsieur Albert NAVAUX, Administrateur, **présent**
Monsieur Rudy DELHAISE, Administrateur, **présent**
Monsieur Jean-Joseph NENNEN, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction
Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**
Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales, **présent**

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 35 des statuts d'IDEFIN et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration d'IDEFIN en sa séance du 27 avril 2023.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

- **Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 :**

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §6 et annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 11.426,94 € non indexé ou 20.291,86 € brut annuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 20.698,76 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 21.112,41 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 21.534,07 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 21.964,86 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 22.404,80 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	21.401,37 € brut annuel indexé soit 1.691,00 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 1.724,90 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 1.759,37 € mensuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 1.794,51 € mensuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 1.830,41 € mensuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 1.867,07 € mensuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 8.570,21 € non indexé ou 15.218,97 € brut annuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 15.524,07 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 15.834,31 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 16.150,55 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 16.473,65 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 16.803,60 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	5.440,67 € brut annuel indexé soit 429,89 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 438,50 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 447,27 € mensuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 456,20 € mensuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 465,33 € mensuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 474,65 € mensuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	Mensuelle

Membres du Conseil d'administration autre que Président	Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou 221,98 € indexé pour la période allant du du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022, 226,43 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 230,95 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 235,56 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 240,28 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 245,09 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	214,94 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 219,95 € indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 223,63 € indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 228,10 € indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 232,66 € indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 237,32 € indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	Article L5311-1 §12 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou 221,98 € indexé pour la période allant du du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022, 226,43 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 230,95 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 235,56 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 240,28 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 245,09 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	214,94 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022, 219,95 € indexé* pour la période allant du 1er février 2022 au 31 mars 2022, 223,63 € indexé** pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, 228,10 € indexé*** pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 août 2022, 232,66 € indexé**** pour la période allant du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 237,32 € indexé***** pour la période allant du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2022	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,8114 février 2022

**indice 1,8476 avril 2022

***indice 1,8845 juin 2022

****indice 1,9222 septembre 2022

*****indice 1,9607 décembre 2022

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017). Pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,3707 euro du kilomètre et pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4170 euro du kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. **Politique globale de rémunération :**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

- **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration d'IDEFIN

idefin

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➢ *Informations générales*

Numéro d'identification (BCE)	0257744044
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (IDEFIN)
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0

➢ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

Montant du jeton de présence indexé : 214,94 €
Février 2022 : Indice 1,8114
Avril 2022 : Indice 1,8476
Juin 2022 : Indice 1,8845
Septembre 2022 : Indice : 1,9222
Décembre 2022 : Indice 1,9607

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblet Sébastien	21401,37€	0€	21401,37 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➢ Activent : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➢ Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocédé à IDEFIN ➢ Socofe : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➢ Win4Wallonia : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	de Sauvage Gauthier	5440,67€	0€	5440,67€ brut annuel	Indemnité	100%	➢ Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré
Administrateurs	Botilde Laurent	2044,85€	94,71€	Jeton de présence	-	90%	-
	Bultot Claude *Sortie le 30/11/2022*	1803,15€	245,76€	Jeton de présence	-	89%	➢ Ores Assets : Comité d'audit Mandat non rémunéré
	Charlot Grégory	2040,47€	83,59€	Jeton de présence	-	90%	➢ Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC : Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocédé à IDEFIN
	Defresne Etienne	1342,21€	61,17€	Jeton de présence	-	60%	-
	Delhaise Rudy	2264,10€	107.33€	Jeton de présence	-	100%	-
	Joiret Isabelle	2031,44€	179,77€	Jeton de présence	-	90%	-
	Leturcq Fabrice	2036€	66,89€	Jeton de présence	-	90%	-
	Mariage Antoine	2031,44€	197,28€	Jeton de présence	-	90%	-
	Mencaccini Franco	1351,43€	9,48€	Jeton de présence	-	60%	-
	Meuter Bernard	1821,22€	82,13€	Jeton de présence	-	80%	-
	Mineur Bernadette	2264,1€	88,41€	Jeton de présence	-	100%	-
	Monty Jacques	1333,45€	226,3€	Jeton de présence	-	60%	-
	Mouget Charlotte	2264,1€	27,17€	Jeton de présence	-	100%	-
	Navaux Albert	2031,44€	295,96€	Jeton de présence	-	90%	-
	Nennen Jean-Joseph	1803,34€	255,92€	Jeton de présence	-	80%	-
	Pirot Christian	2264,1€	37,88€	Jeton de présence	-	100%	-
	Seumois François	2264,1€	0€	Jeton de présence	-	100%	-
	Warzée Valérie	2264,1€	222,28€	Jeton de présence	-	100%	-

Comité d'audit	Charlot Grégory	456,29€	23,63€	Jeton de présence	-	67%	-
	Delhaise Rudy	684.39€	39.38€	Jeton de présence	-	100%	-
	Navaux Albert	684.39€	125.12€	Jeton de présence	-	100%	-
	Nennen Jean-Joseph	451.73€	80,08€	Jeton de présence	-	67%	-
	Seumois François	460,76€	0€	Jeton de présence	-	67%	-
Comité de rémunération	Charlot Grégory	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Delhaise Rudi	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Navaux Albert	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Nennen Jean-Joseph	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Seumois François	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	0%	-
Total général		**64 834,64€**	**2 550,24€**	-	-	**-**	**-**

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	27/01	24//02	24/03	28/04	19/05	23/06	22/09	20/10	24/11	15/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : HUMBLET Sébastien[1]	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	100% - 10/10	10	10	100%
Vice-président : de SAUVAGE Gauthier[2]	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	100% - 10/10	10	10	100%
BOTILDE Laurent	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
BULTOT Claude	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	-	89% - 8/9	8	9	89%
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
DEFRESNE Etienne	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	E	60% - 6/10	6	10	60%
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%
JOIRET Isabelle	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
LETURCQ Fabrice	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
MARIAGE Antoine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
MENCACCINI Franco	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	V + €	E	E	V + €	60% - 6/10	6	10	60%
MEUTER Bernard	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	80% - 8/10	8	10	80%
MINEUR Bernadette	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%
MONTY Jacques	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	E	E	E	60% - 6/10	6	10	60%
MOUGET Charlotte	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	90% - 9/10	9	10	90%
NENNEN Jean-Joseph	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	80% - 8/10	8	10	80%
PIROT Christian	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%
WARZEE Valérie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 10/10	10	10	100%

Comité d'audit	21/04	16/06	13/10	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
CHARLOT Grégory	V + €	E	V + €	67% - 2/3	2	3	67%
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €	100% - 3/3	3	3	100%
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €	100% - 3/3	3	3	100%
NENNEN Jean-Joseph	V + €	V + €	E	67% - 2/3	2	3	67%
SEUMOIS François	E	V + €	V + €	67% - 2/3	2	3	67%

Comité de rémunération	24/03	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
CHARLOT Grégory	V	100% - 1/1	1	1	100%
DELHAISE Rudy	V	100% - 1/1	1	1	100%
NAVAUX Albert	V	100% - 1/1	1	1	100%
NENNEN Jean-Joseph	V	100% - 1/1	1	1	100%
SEUMOIS François	E	0% - 0/1	0	1	0%

[1] *Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.*

[2] *Le Vice-Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération, c'est pour cela qu'il est indiqué V.*

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	**Montant de rémunération versé**	**Justification**
Janvier	1691€	100%
Février	1724,9€	100%
Mars	1724,9€	100%
Avril	1759,37€	100%
Mai	1759,37€	100%
Juin	1794,51€	100%
Juillet	1794,51€	100%
Août	1794,51€	100%
Septembre	1830,41€	100%
Octobre	1830,41€	100%
Novembre	1830,41€	100%
Décembre	1867,07€	100%

Vice-Président		
Mois	**Montant de rémunération versé**	**Justification**
Janvier	429,89€	100%
Février	438,5€	100%
Mars	438,5€	100%
Avril	447,27€	100%
Mai	447,27€	100%
Juin	456,2€	100%
Juillet	456,2€	100%
Août	456,2€	100%
Septembre	465,33€	100%
Octobre	465,33€	100%
Novembre	465,33€	100%
Décembre	474,65€	100%

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	-	-	-

➢ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

Conformément à l'article 18 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, voici les dates des Conseils d'administrations qui se sont déroulées en distancielles :

- Le 27 janvier 2022 ;
- Le 24 février 2022.

3. Liste des mandats détenus par IDEIN durant l'année 2022 :

Activent

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui		Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui		Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

Groupement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblet Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration Comité Stratégique	Oui Non Non	4.676,53 €[3]
de Sauvage Gauthier	Vice-Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil d'administration	Non	-
Charlot Grégory	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil de Gérance	Oui	2.107,27 €[4]
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration	Oui Non	1.871,70 €[5]
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-
Masson Frédéric	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-

Ores Assets

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Bultot Claude[6]	Administrateur d'IDEFIN	Non	Comité d'audit	Non

Socofe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	-	Non

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

[3] Montant rétrocédé à IDEFIN

[4] Montant rétrocédé à IDEFIN

[5] Montant rétrocédé à IDEFIN

[6] Fin de mandat le 30/11/2022

idefin

Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.idefin.be

Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2023 982 008